

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine. La formation à la Trousse Sexto a été développée par le CADRE21 et réalisée grâce à la participation de la Fédération des établissements d'enseignements privés (FEEP) et du financement du ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur (MÉES).

:

Badge attribué à : marika.langlois

<https://www.cadre21.org/membres/marika-langlois-ecolesourphagop-com>

Date d'obtention : 2023-11-22 20:17:25

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Le projet Sexto est issu d'un partenariat entre les écoles, les services de police et le DPCP. L'utilisation de la trousse permet d'éviter de consulter quelconque photo intime d'un jeune impliqué, d'agir rapidement et de rassurer la victime. La grille d'évaluation de l'incident permettra d'en apprendre davantage sur l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue de la situation. Dans un cas de geste impulsif, il est possible de continuer le protocole d'intervention SEXTO et d'entamer une rencontre de sensibilisation. Toutefois, dans le cas d'un acte malveillant, la police doit immédiatement être contactée.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je saurai exactement quelles interventions faire et dans quel ordre elles doivent-être faites. En aucun cas, je ne demanderai de voir le contenu d'un téléphone cellulaire ou autre appareil numérique dans un cas de sextage.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je ferai attention à la confidentialité et au respect de la communication auprès de la victime. En utilisant la grille d'évaluation, je serai aussi contrainte d'utiliser des questions sans jugement, un essentiel pour garder la confiance auprès des jeunes.